



Ministère de l'Ecologie, du  
Développement Durable et de l'Energie  
DREAL Poitou-Charentes



## Milieux favorables au Râle des genêts

Sur le site Natura 2000 « Vallée de la Charente en amont d'Angoulême »

Septembre 2012

LPO France

SEPN

Préserver

Protéger

Eduquer



091231

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable  
et de l'Energie  
DREAL Poitou-Charentes

## Milieux favorables au Râle des genêts

Sur le site Natura 2000 « Vallée de la Charente en  
amont d'Angoulême »

Septembre 2012

LPO France

SEPN

Rédaction : Justine COULOMBIER

Relecture : Bernard DECEUNINCK

Laurent PRECIGOUT

Emmanuelle CHAMPION

Catherine MENARD

Photographie :

Râle des genêts – Jean-Luc Pinaud



Ligue pour la Protection des Oiseaux  
Fonderies Royales  
8-10 rue du Dr Pujos - BP 90263  
17305 ROCHEFORT CEDEX  
Tél 05 46 82 12 34 – Fax 05 46 83 95 86  
[www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)



## Ecologie de l'espèce

### STATUT

Annexe I de la directive Oiseaux n°2009/147/CE, espèce **prioritaire** 

Protégé au niveau national

Liste rouge Mondiale : **Quasi-menacé**

Livre Rouge National : **En Danger**



Le Râle des genêts construit son nid au sol, entre les herbes. Nicheur tardif (juin à août), il choisit exclusivement les prairies de fauche des plaines alluviales inondables.

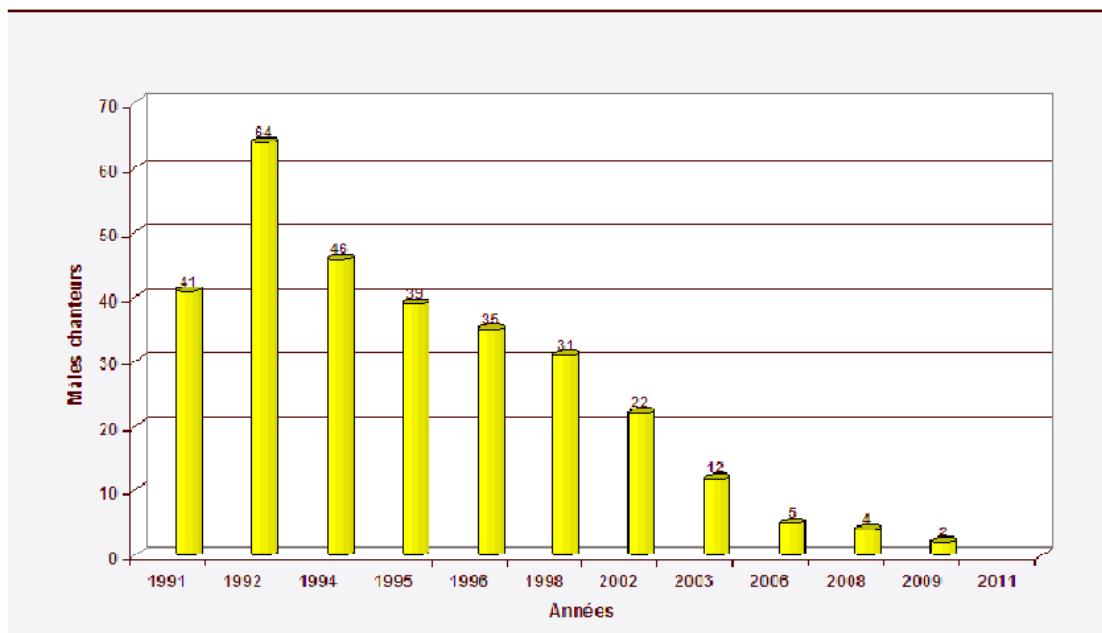
L'évolution des pratiques agricoles tend à d'une part à la mise en culture des prairies (labourage puis céréaliculture), et d'autre part sur les prairies restantes à l'abandon des pratiques de fauche au profit du pâturage, réduisant d'autant les habitats qui lui sont favorables.

Dans les prairies de fauche restantes, l'évolution des matériels agricoles et de la conduite des exploitations entraîne une fenaison plus précoce en saison qui est fatale au râle : même si les adultes - qui s'enfuient "à pattes" sans s'envoler - sont le plus souvent épargnés, les œufs et les poussins sont broyés. Les populations mondiales s'effondrent, laissant craindre la disparition de l'espèce à moyen terme.

### REPARTITION

En France, l'espèce n'est plus représentée que le long de quelques fleuves (Loire, Charente par exemple) et zones humides (Marais poitevin). En 2006, la population française a été estimée à 490-560 mâles chanteurs.

En Charente, les effectifs sont en déclin et les résultats des derniers suivis réalisés en 2011 ne sont pas très encourageants.



**Déclin du Râle des genêts en Charente (16) – LPO et Charente-Nature.**

## HABITATS FREQUENTES

Au niveau de la vallée de la Charente, les sites favorables au cantonnement des Râles des genêts sont caractérisés par :

- Des fonds de vallée à paysage ouvert avec des ensembles supérieurs à 20-30 ha, comportant une part importante de prairies (dont une part élevée de prairies de fauche). Le mitage ou la fermeture du milieu est un facteur défavorable à l'installation du Râle des genêts
- Des ensembles herbacés suffisamment vastes d'un seul tenant (disponibilité alimentaire, délimitation et défense de territoire, site de reproduction)

L'habitat de prédilection du Râle des genêts reste la **prairie alluviale de fauche**, temporairement **inondée**. Il peut également utiliser des prairies plus hygrophiles et des prairies pâturées (selon la fréquence et la période du pâturage).



Prairies alluviales à Luxé (©Justine Coulombier)

## BIOLOGIE

Période de présence : espèce migratrice, présente en France de mars à septembre. Hiverne en Afrique tropicale.

Reproduction : le nid est construit au sol début mai. La femelle y dépose 8 à 12 œufs, qu'elle couve durant 17-18 jours. Dès leur naissance, les poussins quittent le nid et prennent leur envol à 35 jours. Une seconde ponte est généralement entreprise.

Technique de chasse : recherche ses proies en parcourant les prairies à pied.

Alimentation : le Râle des genêts se nourrit d'insectes (orthoptères, coléoptères), de vers de terre, de gastéropodes, mais également de graines.

## MENACES

- Conversion des prairies alluviales en cultures intensives (maïs notamment) ;
- Conversion des prairies naturelles en prairies artificielles ;
- Développement des peupleraies ;
- Modification du cycle naturel de crue des cours d'eau ;
- Intensification des pratiques de gestion des prairies (Précocité accrue des date de fauche, accélération des vitesses de fauche, utilisation d'intrants agricoles, mise à plat des parcelles, etc.);
- Tir à la chasse par confusion avec d'autres espèces.

## Etat des populations (Source : Charente-Nature)

La distribution du Râle des genêts en Charente s'est contractée à l'extrême. Alors que l'espèce a été contactée dans 10 secteurs au cours des quinze dernières années, elle n'a été contactée que dans deux de ces secteurs en 2008 et 2009 (Bignac et Saint Groux).

Les effectifs sont passés de 64 mâles chanteurs en 1992, à 4-5 en 2006, 2-4 en 2008, à seulement 1-2 en 2009 (voir tableau n°3) et 0 en 2011.

Sur les autres sites, aucun individu n'a été contacté, même pas sur le site n° 6 « La Petite Prairie », qui bénéficie pourtant d'une gestion conservatoire des prairies par le CREN adaptée aux exigences écologiques de l'espèce (fauche tardive).

**Tableau n° 3 : Evolution des populations de Râle des genêts sur la vallée de la Charente (16) entre 1991 et 2011**

| <i>N° secteur</i> | <i>1991</i> | <i>1992</i> | <i>1994</i> | <i>1995</i>    | <i>1996</i> | <i>1998</i> | <i>2002</i> | <i>2003</i> | <i>2006</i> | <i>2008</i> | <i>2009</i> | <i>2011</i> |
|-------------------|-------------|-------------|-------------|----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1                 | 13          | 20          | 12          | 10             | 11          |             | 8           | 3           | 2 - 3       | 1-3         | 1           | 0           |
| 2                 | 3           | 1           | 1           | 1              | NP          |             | 0           | 0           | 0           | 0           | 0           | Np          |
| 3                 | 4           | 7           | 6           | 4              | NP          |             | 5           | 2           | 0           | 0           | 0           | Np          |
| 4                 | 3           | 3           | 6           | 4              | 6           |             | 3           | 4           | 1           | 0           | 0           | Np          |
| 5                 | 6           | 8           | 5           | 5              | 3 (partiel) |             | 2           | 0           | 1           | 1           | 0-1         | 0           |
| 6                 | 3           | 5           | 6           | 1<br>(partiel) | 4 (partiel) |             | 1           | 1           | 0           | 0           | 0           | 0           |
| 7                 | NP          | 6           | NP          | NP             | NP          |             | 1           | 0           | 0           | 0           | 0           | Np          |
| 8                 | NP          | 2           | 4           | 4              | 4           |             | 0           | 1           | 0           | NP          | 0           | Np          |
| 9                 | 9           | 12          | 6           | 10             | 7 (partiel) |             | 1           | 0           | 0           | NP          | 0           | 0           |
| 10                |             |             |             |                |             |             | 1           | 0           | 0           | NP          | 0           | Np          |
| 11                | ?           | ?           | ?           | ?              | ?           | ?           | ?           | 0           | 0           | NP          | 0           | Np          |
| 12                | ?           | ?           | ?           | ?              | ?           | ?           | ?           | 1           | 0           | NP          | 0           | Np          |
| <b>Total</b>      | <b>41</b>   | <b>64</b>   | <b>46</b>   | <b>39</b>      | <b>35</b>   | <b>31</b>   | <b>22</b>   | <b>12</b>   | <b>4-5</b>  | <b>2-4</b>  | <b>1-2</b>  | <b>0</b>    |

NP : Non Prospecté

Les conditions climatiques peu favorables au râle au cours de ces dix dernières années ont probablement contribué au déclin accéléré de l'espèce en Charente. Une pluviométrie anormalement élevée en 2001 a entraîné des inondations tardives et un faible cantonnement.

Ensuite, les sécheresses consécutives depuis 2003 ont provoqué une redistribution des mâles chanteurs vers les secteurs les plus hydromorphes de la vallée. Ce sont les fauches précoces des années sèches qui ont probablement eu l'effet le plus négatif sur le succès reproducteur et le nombre de chanteurs. De nombreuses prairies semblent perdre leur caractère hydromorphe et sont donc moins attractives pour le râle.

## Méthodologie et contexte

A partir de la mise à jour de la cartographie de l'occupation du sol en 2012, on peut extraire les zones occupées par des prairies, qu'elles soient permanentes, temporaires ou non précisées (parcelles non déclarées à la PAC, ou déclarées au sein du RPG selon une autre nomenclature). *Cf. cartes suivantes*

Les secteurs qui présentent une forte densité de prairies sont les secteurs qui sont théoriquement les plus intéressants pour le Râle des genêts. A ceci s'ajoute le caractère permanent des prairies, qui présentent une végétation plus intéressante pour le Râle des genêts que des prairies temporaires, souvent ressemées ou sursemées .

Enfin, afin de définir au mieux les secteurs favorables au Râle des genêts, il convient d'observer le contexte des prairies : présence de haies ou de boisements, grandes surfaces d'un seul tenant, proximité au cours d'eau, caractère humide (présence de végétation hydrophile, topographie)....

### Evolution de la conditionnalité PAC :

La conditionnalité soumet le versement des aides communautaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> piliers au respect d'exigences de base en matière d'environnement, de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), de santé (santé publique, santé des animaux, santé des végétaux) et de protection animale.

Une évolution importante a eu lieu en 2011, concernant le maintien global des surfaces en herbe au niveau de l'exploitation. Ainsi, la norme BCAE "gestion des surfaces en herbe" prévoit l'exigence du maintien global des surfaces en herbe au niveau de l'exploitation : prairies temporaires (PT) et prairies permanentes (PP et PT5). La déclaration PAC 2010 fait office de référence.

Ce changement de conditionnalité a entraîné un certain nombre d'agriculteurs à déclarer des prairies temporaires là où il y a effectivement des prairies permanentes, afin de ne pas être soumis à de futures restrictions.

### **Perspectives PAC 2014 : La réforme de la PAC 2014 sera-t-elle favorable au Râle des genêts ?**

(Source : Sophie Raspail, chargée de mission agriculture et biodiversité, LPO)

Malgré quelques avancées positives, les aides de la PAC traversent une profonde crise de légitimité auprès de l'opinion publique, les Européens souhaitant une agriculture sûre, de qualité, une agriculture productive et durable, respectueuse de l'environnement (air, sol, eau, biodiversité et paysage).

Parmi les propositions de la future PAC, la Commission européenne a affiché un paiement « vert » (à hauteur de 30%) qui serait octroyé à chaque agriculteur éligible, en contrepartie du respect de 3 mesures : au moins trois cultures sur les terres arables, maintien des prairies permanentes à 95% et avoir 7% de surfaces d'intérêt écologique.

Ces propositions et la manière de « verdir » la PAC, suscitent de nombreux débats entre les ministres. Suite à ces réactions et afin de conserver le schéma initial présenté, la CE propose en mai 2012, une négociation sur la flexibilité de ces 3 mesures avec des équivalences comme alternative. Par exemple, accepter des équivalences pour les agriculteurs "verts par définition" si la totalité des surfaces est engagée en MAE ou si l'exploitation fait l'objet d'une certification environnementale; intégrer certaines prairies à haute valeur naturelle dans les surfaces éligibles et définir les prairies permanentes comme ayant plus de 8 ans au lieu de 5...

De prochaines discussions sont également prévues sur le taux de verdissement et sur les surfaces d'intérêt écologiques et leurs équivalences.

L'obligation réglementaire de maintenir les prairies permanentes, initié en 2010, doit permettre (pour les prairies n'ayant pu être retournées et remises en cultures pour ensuite pouvoir les déclarer en prairies temporaires) de stopper la mise en culture et de conserver ces couverts herbacés existants

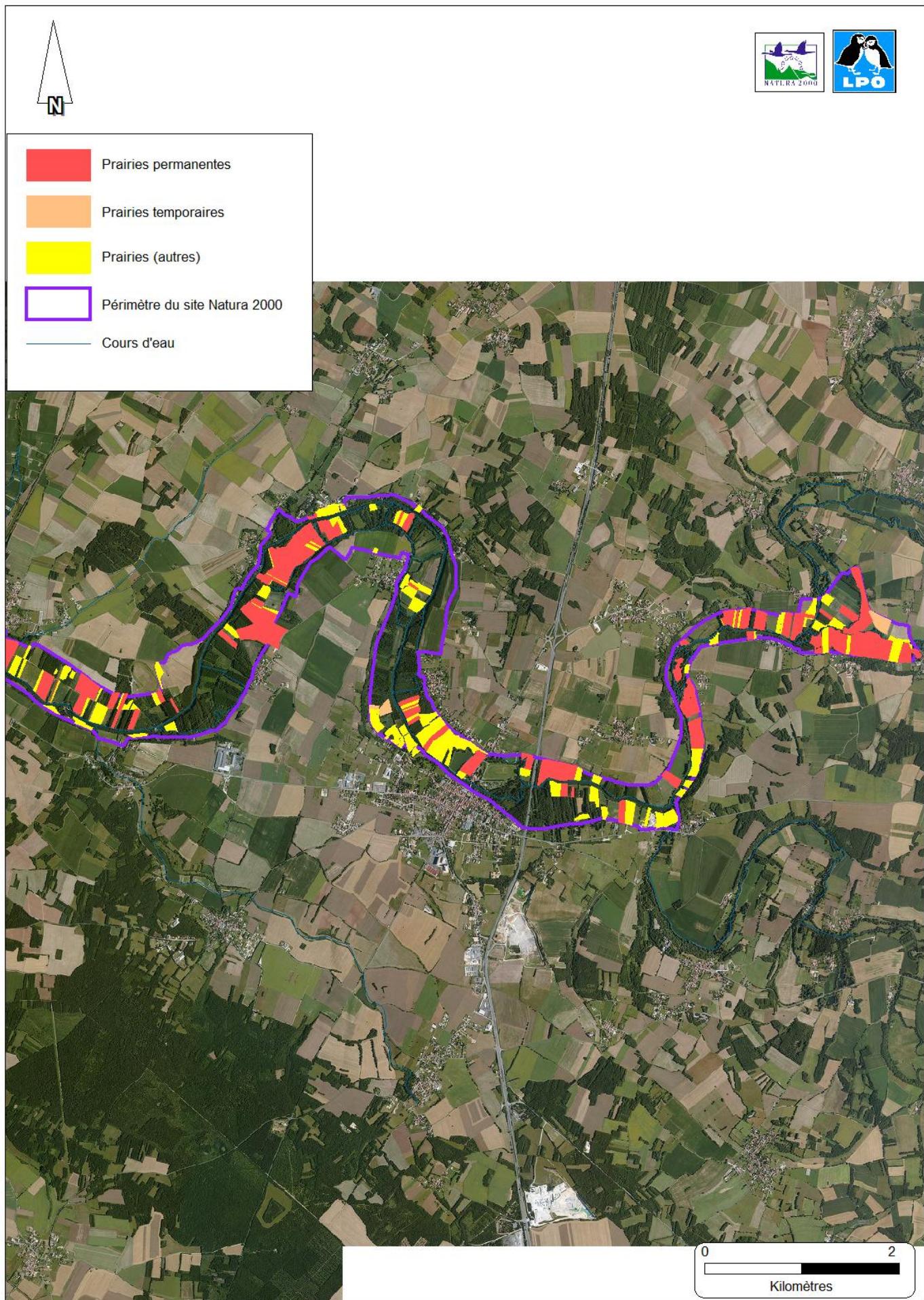
dans les secteurs potentiellement favorables au râle des genêts. Malgré tout, si la gestion de la prairie n'est pas adaptée, le râle ne pourra pas ni s'y installer ni s'y reproduire.

Le râle a besoin de prairies, permanentes et naturelles (développement d'une flore spontanée, sans retournement ou renouvellement, ni fertilisation ou amendement), situées dans les zones humides des vallées alluviales, et gérées par fauche tardive (minimum 15 juillet). Or, la définition actuelle des prairies permanentes permet notamment le labour et le réensemencement.

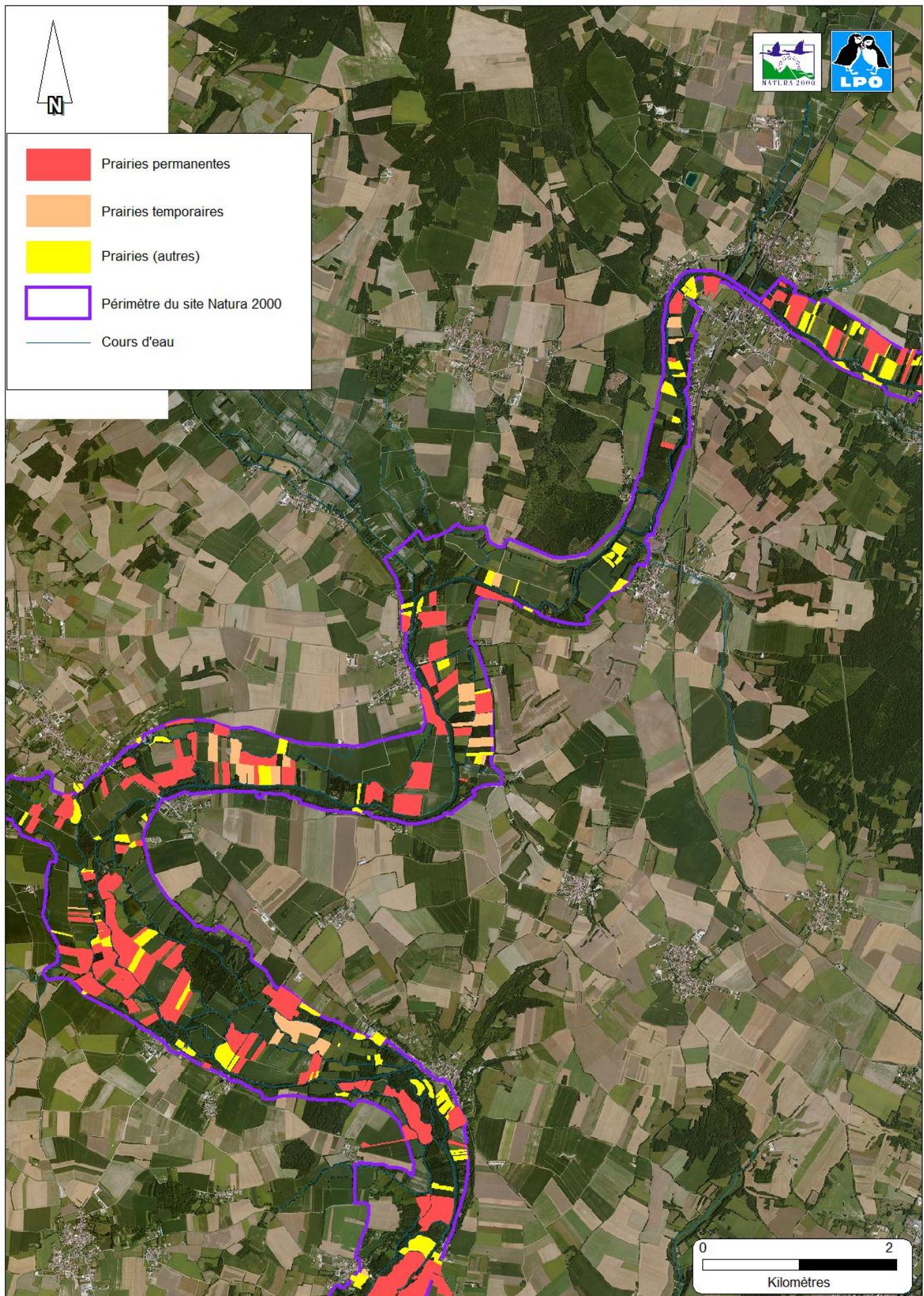
Les mesures agroenvironnementales territorialisées actuelles, permettant aux agriculteurs volontaires d'avoir une gestion favorable à la préservation du râle des genêts, sont peu efficaces. Face au déclin continu de cette espèce, un life + Nature en faveur du râle des genêts est en cours (2011-2015) pour notamment réfléchir et permettre d'apporter des améliorations sur les prochains cahiers des charges MAEt qui seront proposés dans le cadre de la nouvelle PAC.

A l'heure actuelle où les négociations vont bon train, difficile de dire si le râle des genêts à de belles années à venir car, même si le verdissement du 1er pilier de la PAC est à la hauteur des enjeux et des attentes, il ne suffira malheureusement pas à préserver cette espèce. Le 2ème pilier répondra t-il à nos attentes, quelles seront les futurs MAE, quel sera le budget disponible et quels seront les futurs cahiers des charges qui pourront être appliqués et proposés pour une réelle efficacité dans la préservation de cette espèce ?

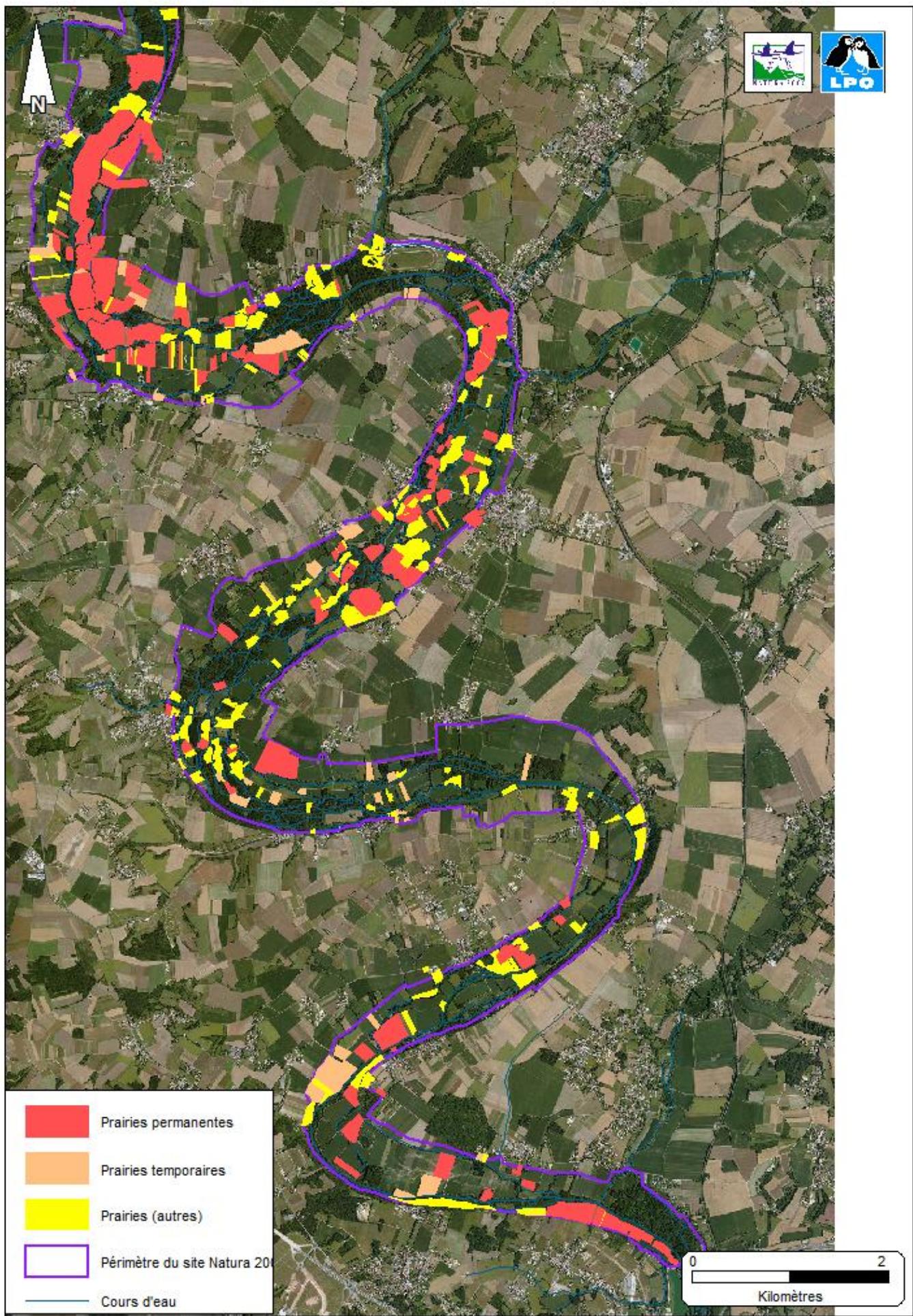
# Occupation du sol en 2012 - zone 1



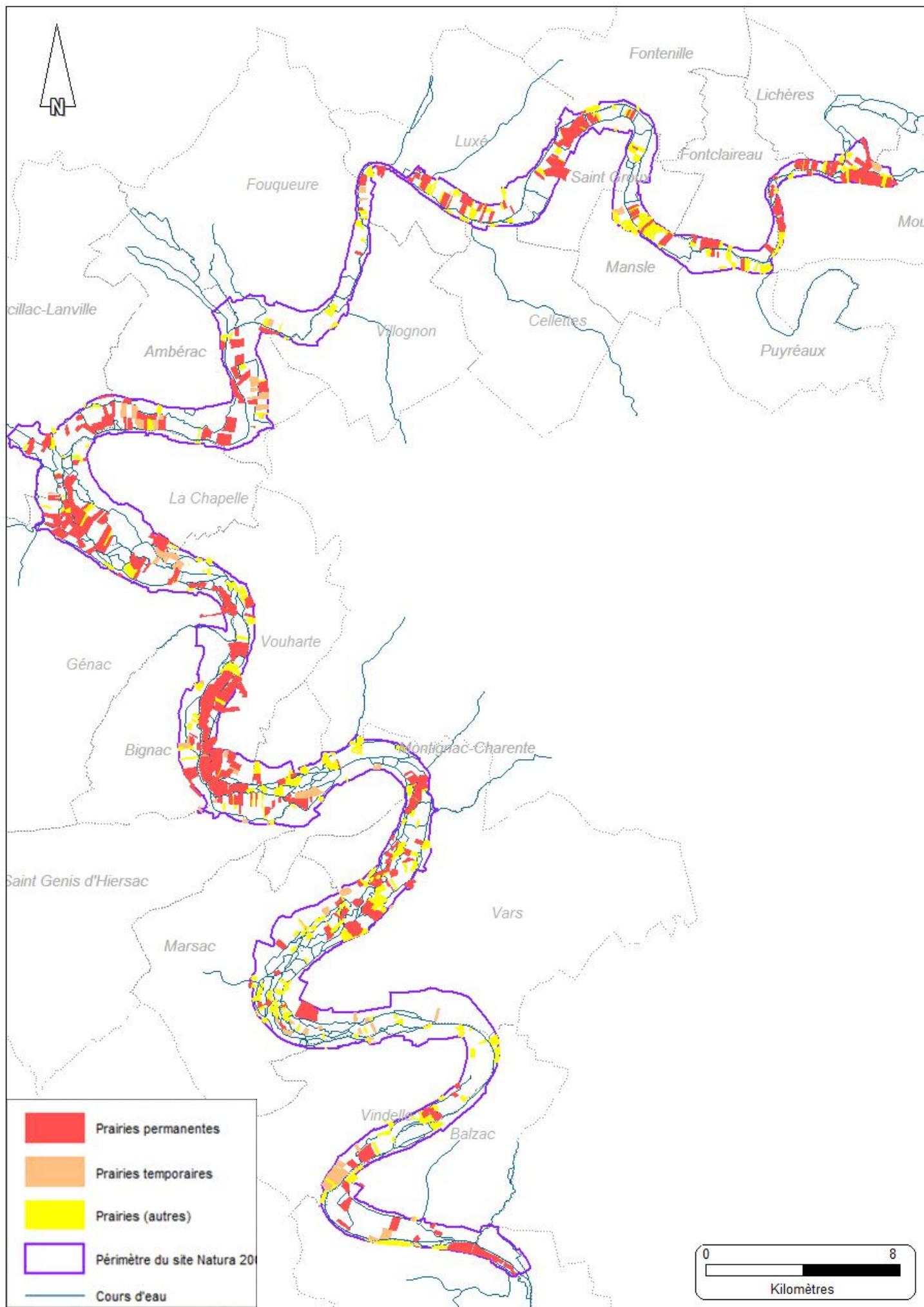
## Occupation du sol en 2012 - zone 2



## Occupation du sol en 2012 - zone 3



# Secteurs théoriquement les plus favorables au Râle des genêts



## Secteurs caractéristiques

Une visite de l'ensemble des grands ensembles de prairies du site a permis de déterminer et vérifier le caractère favorable de celles-ci à l'accueil du Râle des genêts.

### Classes d'intérêt des prairies :

**En vert** : prairies très favorables.

*Critères : Grandes surfaces en prairies permanentes d'un seul tenant, peu d'éléments boisés, conditions d'hydromorphie favorables*

**En orange** : prairies favorables.

*Critères : Nombreuses prairies permanentes mais présence de quelques éléments boisés ou d'un contexte alentour non favorable (grandes cultures), surface des prairies plus réduite.*

**En bleu** : prairies assez favorables.

*Critères : Nombreuses prairies mais présence de prairies temporaires. Nombreuses petites parcelles. Fragmentation des prairies par des éléments boisés ou des bras de la Charente.*

### Secteur 1 : Prairies à Mouton



Secteur partiellement pâturé de façon précoce.

Une visite effectuée en juillet 2012 a permis d'observer qu'une grande partie des parcelles n'étaient pas encore fauchées ni pâturées.

Surface en prairie d'un seul tenant intéressante

Milieu très ouvert, absence d'éléments boisés

Certaines des prairies sont en mesures agroenvironnementales Râle des genêts depuis 2012.

### Secteur 2 : Prairies de Fontclaireau



Secteur présentant une végétation diversifiée

Prairies continues mais peu larges

Présence d'éléments boisés : haies peu denses, arbres épars

### Secteur 2bis : Prairies à l'est de Mansle



Prairies permanentes présentant une végétation typique des milieux longuement inondés

Présence de haies entre les parcelles

Milieu assez ouvert

### Secteur 3 : Prairies de Chez Festin-Mouton



Secteurs à prairies permanentes

Prairies continues mais peu larges

Milieu assez ouvert, peu de haies

### Secteur 4 : Prairies de Goué - Mansle



Grande surface en prairies, sans éléments boisés

## Secteur 5 : Prairies de Saint Groux



Très grandes prairies permanentes, situées dans un secteur en zone d'intervention CREN.

Les agriculteurs ont souscrit des contrats MAEt dans cette zone ou respectent les plans de gestion proposés par le CREN.

Végétation diversifiée

Peu d'éléments boisés

## Secteur 6 : Prairies de Luxé



Grande surface ouverte alternant avec quelques zones cultivées et des zones en prairies permanentes

Zone longuement humide, présence d'eau même en période d'étiage

Travaux de création de la LGV en cours sur la zone



## Secteur 7 : Prairies de Chez Gourset – Ambérac



Secteur à végétation diversifiée, et présentant de légères variations topographiques.

Grandes surfaces parcellaires, milieu très ouvert

Quelques éléments boisés entre les parcelles



## Secteur 8 : Prairies de Broc et de la Ligne – Génac



Prairies de grande surface, sans éléments boisés, situées sur des îles.

Les prairies de Broc sont beaucoup plus favorables, car il y a peu d'apports d'intrants et on peut observer des zones plus basses.



### Secteur 9 : Prairies de Bignac/Vouharte



Les prairies de Vouharte font parti d'un secteur où le CREN intervient.

La gestion pratiquée est favorable au Râle des genêts et les parcelles présentent un bon ensemble.

Certaines prairies sont engagées dans un contrat agrienvironnemental en faveur du Râle des genêts.

### Secteur 10 : Ile Morand – Montignac



Les prairies de l'île Morand sont les dernières de la zone. Elles occupent une surface relativement importante, ouverte, avec des baisses.

#### Secteur 11 : Prairies de Vars



#### Secteur 12 : Prairies de Vars



Les prairies de Vars sont très morcelées, avec des éléments boisés réguliers. Le seul ensemble présentant une surface importante est situé en marge de la vallée (cf. photo aérienne ci-dessus). Certaines prairies sont déclarées comme temporaires. Les prairies sont donc moyennement favorables au Râle des genêts.

### Secteur 13 : Prairies Puy de Coulonge – Vindelle



Prairies hydromorphes, de grandes surfaces, avec peu d'éléments boisés, intercalées avec des zones de grandes cultures.

Ces prairies sont en mesures agrienvironmentales Râle des genêts depuis 2007.

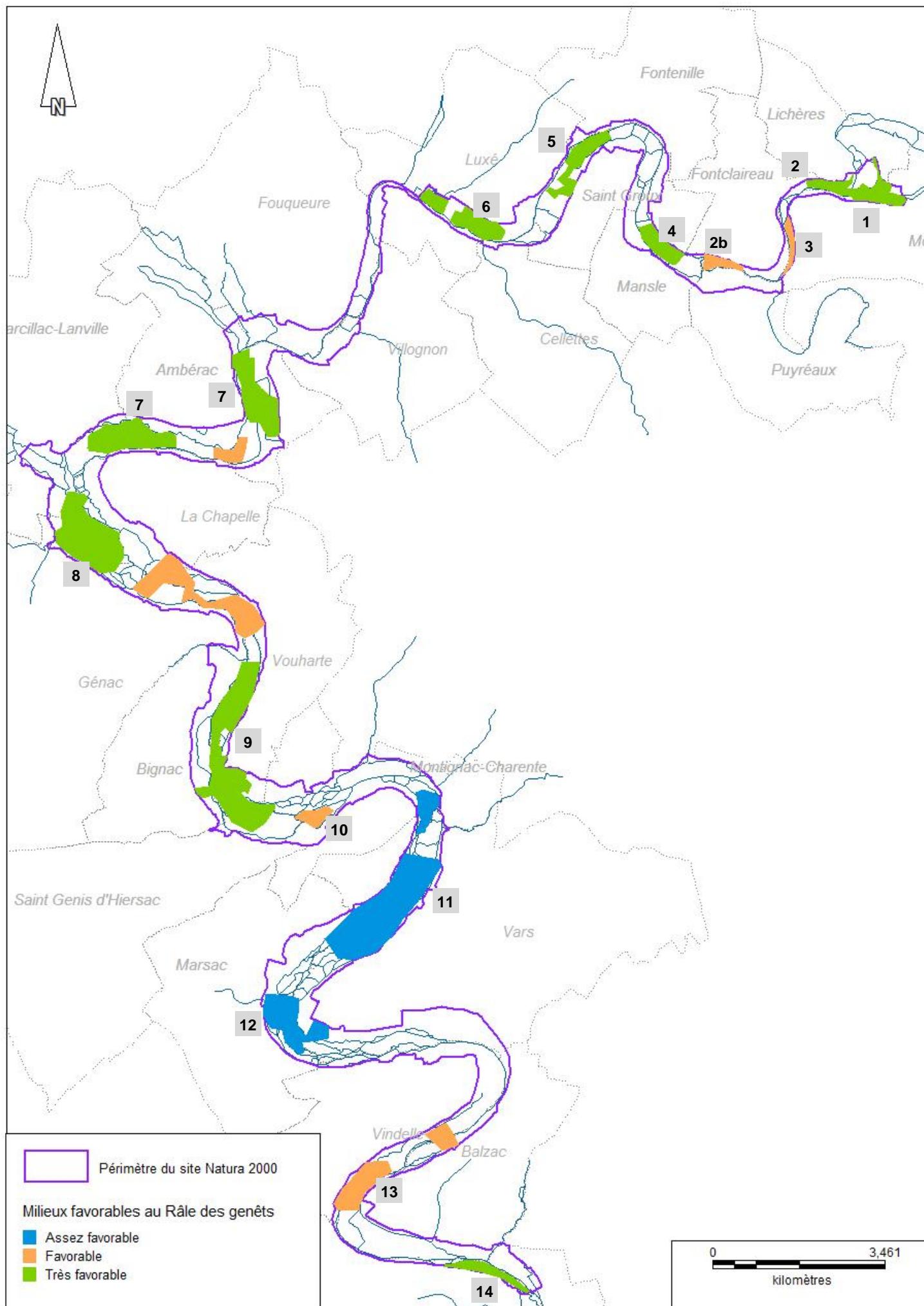
### Secteur 14 : Petite Prairie de Saint-Yriex



Prairies sous gestion conservatoire adaptée aux exigences écologiques de l'espèce (fauche tardive) mise en place par le CREN. Ces prairies sont également engagées dans un contrat agrienvironmental « Râle des genêts ».

Ensemble d'un seul tenant situé en bord de Charente.

# Intérêt des prairies pour le Râle des genêts



## Evolution des milieux favorables depuis 2002

---

Les surfaces en prairies ont diminué d'environ 3,3% depuis 2002.

Ceci représente environ 135 hectares de milieux favorables au Râle des genêts en moins par rapport à 2002 (déprise, changement d'occupation du sol).

D'autre part, un certain nombre de prairies ont évolué. Initialement référencées en tant que prairies permanentes, elles sont maintenant des prairies temporaires. Cela signifie qu'elles occupent une sole pendant une durée variable et qu'elles peuvent être réensemencées régulièrement.

Enfin, les conditions hydriques, plus difficiles à percevoir, ont également changé. Depuis une dizaine d'années, les conditions climatiques sont moins favorables au Râle des genêts : sécheresse, modification du régime des crues, ... Ces modifications hydriques ont pu entraîner un changement de la végétation des prairies alluviales, ce qui peut avoir un effet sur l'accueil des Râle des genêts.

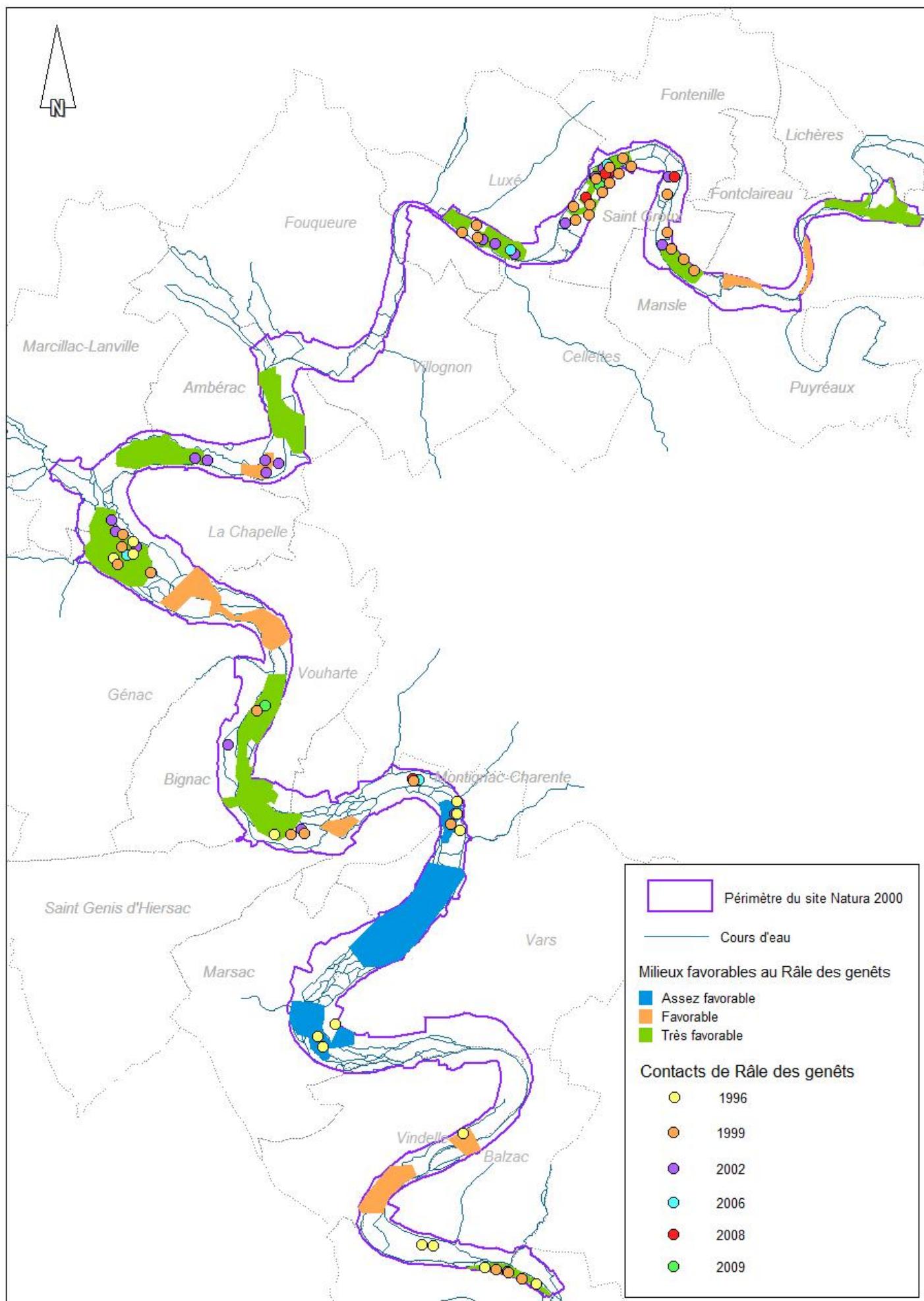
Depuis 1996, la population de Râle des genêts n'a cessé de diminuer pour se concentrer en 2008-2009 dans la partie nord du site Natura 2000 (cf. carte ci-après).

La mise en relation des prairies favorables avec la présence du Râle des genêts ne semble pas évidente, certaines prairies paraissant favorables n'accueillant aucun Râle des genêts.

En conclusion, la présence du Râle des genêts sur les prairies semblent beaucoup plus intimement lié aux conditions d'hydromorphie de la parcelle au moment de son installation, la gestion agricole pratiquée par la suite, conditionnant la « réussite » des nichées.

L'évolution des pratiques agricoles par l'instauration de mesures agro-environnementales en faveur de l'espèce, ainsi qu'une gestion adaptée des niveaux d'eau feront peut-être évoluer les conditions d'accueil de l'espèce sur des prairies, jusque là, non fréquentées par le Râle des genêts.

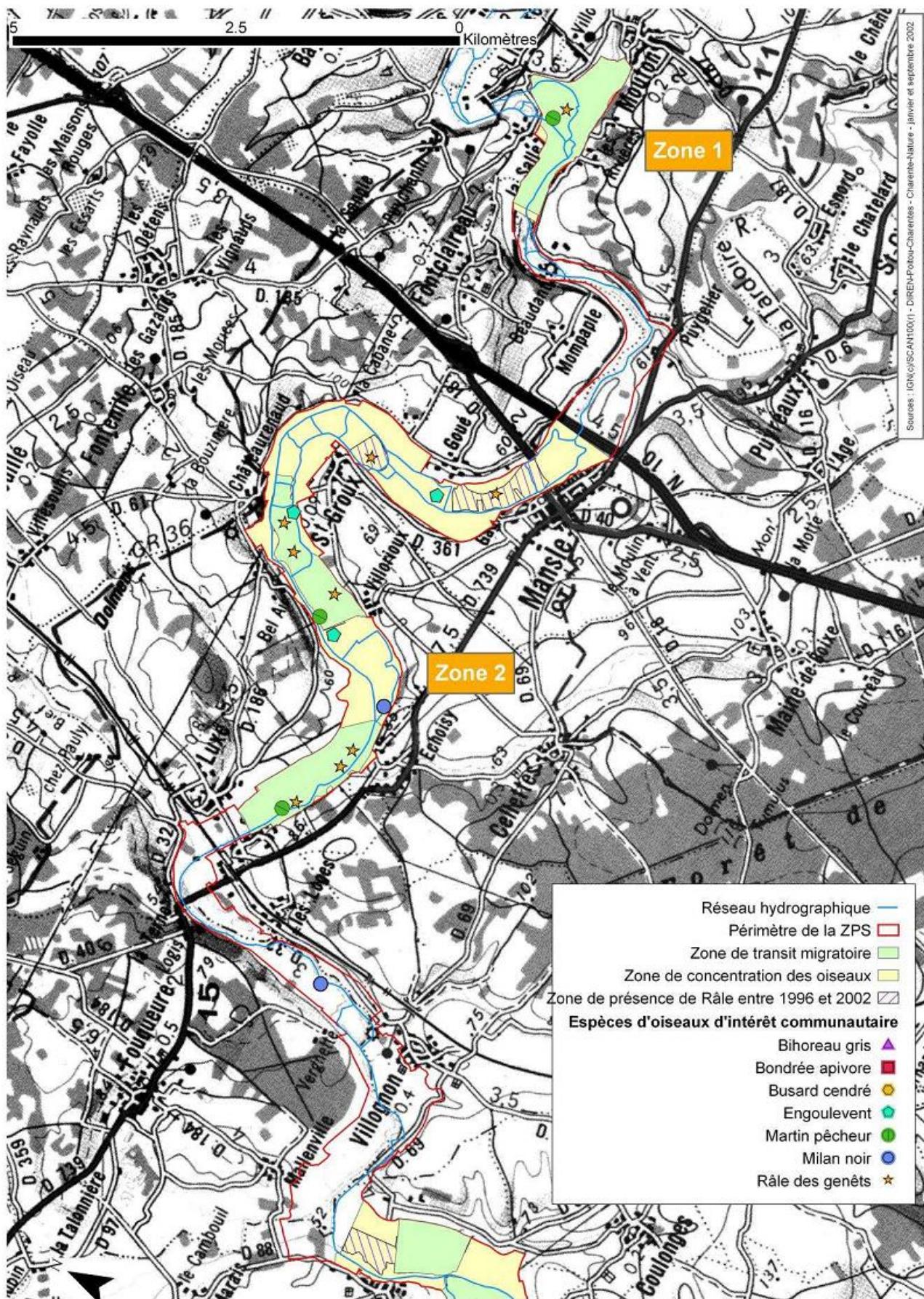
# Intérêt des prairies et contacts de Râle des genêts depuis 1996



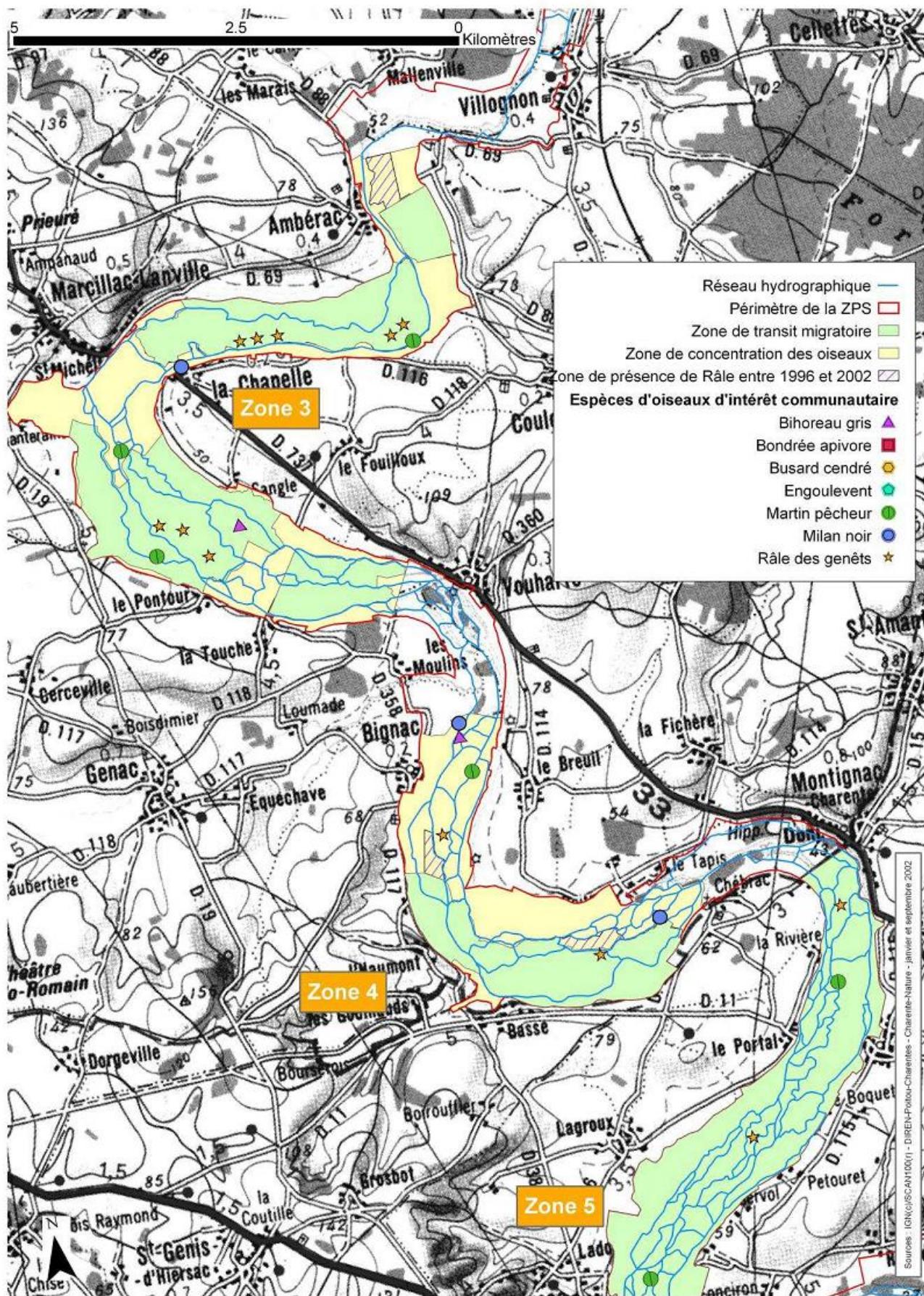
## Cartes issues du DOCOB

---

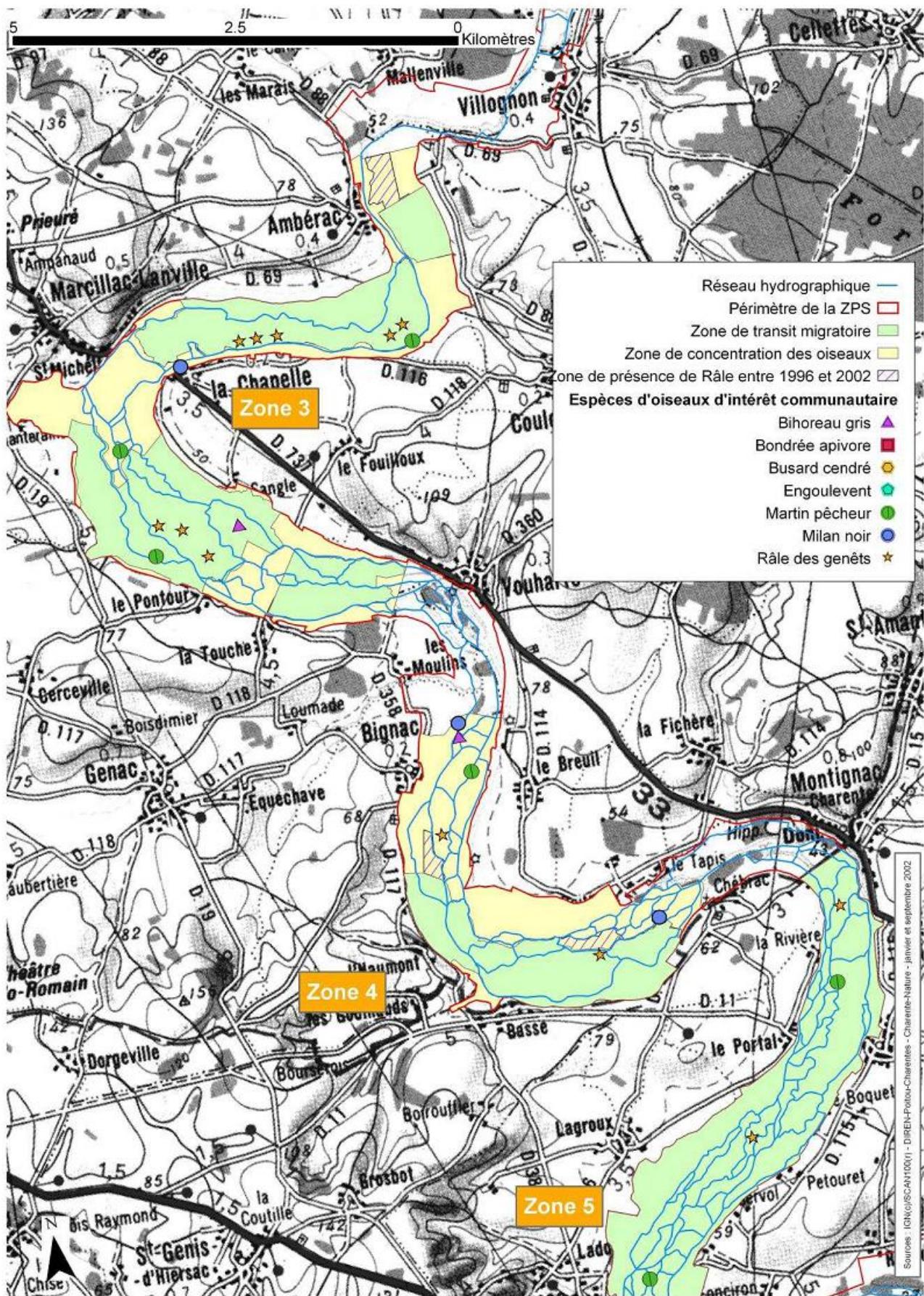
Les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire en 2002 : zone 1



## Les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire en 2002 : zone 2



## Les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire en 2002 : zone 2



# Bibliographie

---

BIRDLIFE INTERNATIONAL 2004a. Threatened Birds of the World 2004. CD-Rom BirdLife International, Cambridge, UK.

BIRDLIFE INTERNATIONAL 2004b. Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. Cambridge, UK : Birdlife International. (BirdLife Conservation Series No. 12). 374 p.

BIRDLIFE INTERNATIONAL. 2008. Species factsheet: *Crex crex*. Downloaded from <http://www.birdlife.org> on 24/9/2008

DECEUNINCK, B. & BROYER, J. 2000. Le Râle des genêts *Crex crex* en France. Synthèse de l'enquête nationale 1998. Ornithos 7 : 62-69.

DECEUNINCK, B. 2010. Coordination et mise en œuvre du plan de restauration du Râle des genêts : enquête nationale de dénombrements des mâles chanteurs en 2009. LPO/MEEDDM. 50p.

DECEUNINCK, B. 2011. Statut du Râle des genêts *Crex crex* en France en 2009. Distribution, effectifs et tendance. Ornithos 18 (1) : 11-19.

GILBERT, G, GIBBONS, D. W. & EVANS, J. 1998. Bird Monitoring Methods. A manual of techniques for key UK species. RSPB/WWT/ITE/Seabird Group. Sandy UK. 464 p.

GREEN, R. E. 1993 - Census of Corncrakes in Great Britain 1993. RSPB / Birdlife, Sandy, England.

GUÉRET, J.-P & DECEUNINCK, B. 1998. Le déclin du Râle de genêts (*Crex crex*) depuis 1983 en Val de Charente. La Garzette-Revue Nature LPO-Charente-Maritime 1: 16-23.

HEREDIA, B., ROSE, L. & PAINTER, M. 1996. Globally threatened birds in Europe. Action plans. Conseil de l'Europe, Strasbourg. 408 p.

NOËL, F. 2006. Le Râle des genêts *Crex crex*. In RIEGEL, J. Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2003 et 2004. Ornithos 13 : 209-237.

NOËL, F., DECEUNINCK, B., MOURGAUD, G. & BROYER, J. 2004. Plan national de Restauration du Râle des genêts. LPO / MEDD DNP, Angers, 65 p.

ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste Rouge et priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. SEO, LPO, Paris.

SKLÍBA, J & FUCHS, R. 2004. Male Corncrakes *Crex crex* extend their home ranges by visiting the territories of neighbouring males. Bird Study, 51: 113-118.

STOWE, T.J. & HUDSON, A.V. 1991 - Radio telemetry studies of Corncrake in Great-Britain. Die Vogelwelt 112 : 10-16.

TYLER, G.A. & GREEN, R.E. 1996. The incidence of nocturnal song by male Corncrakes *Crex crex* is reduced during pairing. Bird Study 43 : 214-219.

IUCN, MNHN, LPO, ONCFS & SEO. 2008. Liste rouge des oiseaux nicheurs de France Métropolitaine : [IUCN France, MNHN, LPO, SEO & ONCFS 2011. La liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.](http://www.iucn.fr>Liste-rouge-oiseaux-nicheurs.html</a></p>
</div>
<div data-bbox=)